



AMANCEY INFORMATIONS n°6

IRIE D'AMANCEY

Amex 3*

Le 7 juin 2002

Vu le Code de l'Environnement,
Vu le Code Pénal,
Vu le Code Général des collectivités territoriales (articles R 2224.26 à R2224.29)
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal du 30 avril 2002,

LA FERMETURE DEFINITIVE DE LA DECHARGE MUNICIPALE D'AMANCEY A partir du 1^{er} JUILLET 2002

est confirmée par l'arrêté municipal du 16 mai 2002 (comme partout en France).
A cette date, le site sera fermé et le dépôt de tout déchet strictement interdit.
Le non-respect de cette mesure d'intérêt environnemental entraînera des poursuites.

La municipalité d'Amancey fait confiance au civisme de ses habitants pour mener à bien ces améliorations du respect de notre environnement.

Nous vous rappelons que la DECHETTERIE D'AMANCEY est ouverte :

Lundi, mercredi, vendredi de 8h30 à 11h30
Mardi, jeudi de 13h30 à 18h30
Samedi de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30

Vous pouvez appeler le gardien au 03.81.86.47.84 ou l'ambassadeur de tri du Pays Loue-Lison au 03.81.62.08.94

Emploi saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2002 : La municipalité recherche une personne pour seconder l'employeur communal durant ces 2 mois. Inscrivez-vous en mairie jusqu'au 28 juin dernier délai.

La municipalité